

Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 24 août 2018

Présents : 10/18

Excusés : Fabienne Chapot, Stéphane Piolat, Sonia Colomb, Annick Chevallier, Valérie Le Bideau, Magali Le Divouzet, Jocelyne Serrano.

Secrétaire de séance : Isabelle Rebillard

Fabienne Chapot donne pouvoir à Guy Servet pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

Ordre du jour :

I Délibérations :

1/ et 2/ Contrat d'apprentissage scolaire et périscolaire : étudiante Besson Lauryne

II Questions diverses :

-Certificat administratif pour information

-Remerciements d'associations pour le versement de la subvention communale

-Licence IV à vendre SARL MTG Châtonnay Palace

Début de la séance : 20h00

Approbation du compte rendu de la réunion du vendredi 13 juillet 2018 par les membres du Conseil Municipal.

I Délibérations :

1/ Convention avec le Lycée la Martellière de Voiron pour le contrat d'apprentissage de Besson Lauryne :

Vu le nombre d'enfants grandissant en périscolaire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'il conviendrait de recruter une personne en contrat d'apprentissage.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention d'une durée de deux ans avec le lycée la Martellière afin que Laurine puisse débiter sa formation professionnelle à compter de la rentrée scolaire.

2/ Contrat d'apprentissage service périscolaire :

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le recours au contrat d'apprentissage pour une durée de deux ans, au service périscolaire, afin que Lauryne Besson puisse préparer son CAP petite enfance. En effet, il est bon «d'acquérir des connaissances théoriques et de les appliquer dans la structure accueillante pour une meilleure préparation de son diplôme» .

II Questions diverses :

-Certificat administratif pour information

-Remerciements d'associations pour le versement de la subvention communale :

Montant total des subventions 2018 allouées aux différentes associations et coopérative scolaire de l'école du Bourg : 15 460.00 €.

-Licence IV à vendre SARL MTG Châtonnay Palace :

Vente aux enchères prochaine par liquidation judiciaire de la licence IV (si transférable) du «Kebab» appelé «Châtonnay Palace».

-Planning des travaux pour la piste forestière :

-début 2019 pour les 1^{er} travaux

-attente de signature des propriétaires de certaines parcelles pour finaliser.

-Signalement par des promeneurs d'un cheval mort dans un pré appartenant à monsieur Cochard d'où Intervention des gendarmes. Problèmes avec les chiens de ce dernier qui délaissés, s'attaquent aux gibiers.

-Proposition d'achat des pylônes par Bouygues et Orange (37 000 €) car disparition des loyers des pylônes à l'avenir.

Fin de la séance : 21h15